

TEMPS PROBABLE : REGION PARISIENNE. — Temps assez beau, très nuageux, avec rares ondées. Vent sud-est modéré ou faible. Température stationnaire. Nuit : 5° ; jour : 15°.

LA NAVETTE DU BUDGET UN DEBAT INATTENDU SUR LA PEREQUATION DES RETRAITES D'ANCIENNETE

M. Pierre Laval obtient, en posant la question de confiance, le rejet, par 318 voix contre 247, d'une proposition de M. Léo Bouyssou

ATTENTION AU DEFICIT ! LE DEBAT A LA CHAMBRE

On a souvent cité le mot d'un sceptique qui avait beaucoup de créanciers : « Les dettes ? C'est un état d'esprit. » Malheureusement il vint un jour où cet esprit se manifesta sous la forme d'une saisie par huissier. On pourrait en dire autant du déficit, et même avec plus de raison. Le budget était l'affaire de tout le monde, c'est comme s'il n'était l'affaire de personne.

L'attention du public n'est donc peut-être pas frappée autant qu'elle devrait l'être lorsque, dans son rapport au Sénat, M. Abel Gardey écrit que « la situation des finances publiques est devenue grave » et lorsqu'il ajoute qu'il n'y a plus une imprudence à commettre si l'on ne veut pas que le déficit, écarté depuis plusieurs années, s'installe de façon chronique ; et si l'on veut éviter de sérieux périls.

Personne n'ignore que l'accroissement des dépenses publiques qui n'a pas été de moins de 27 pour 100, plus d'un quart, entre 1927 et 1930 a été encouragé par les plus-values. Tout allait bien. L'argent reparaissait au delà des prévisions. On voyait des crédits sans y regarder de près. De ces excédents magnifiques, il reste même encore une réserve qui entretient l'illusion. Si elle devait servir à boucher les trous, que deviendrait le plan d'outillage national ?

La répartition coïncide avec la dépression économique par un mécanisme qu'il importe de comprendre si l'on ne veut pas aller au-devant de déceptions. Prenons d'un côté les dépenses budgétaires. Une fois les crédits votés, elles sont fixes. Les suppléments de crédits dépassent même toujours de rares annulations. En outre, le service de la dette publique ne peut être comprimé en deçà du résultat à attendre des conversions et il comprend la dette viagère (retraites, allocations, pensions), qui est en progression presque automatique.

Prenons d'autre part les recettes. Elles sont très loin d'avoir ce caractère de fixité. Au contraire, pour la plupart, elles sont mobiles et sous la dépendance de la prospérité générale, au point qu'elles constituent un indice de cette prospérité. Deux des sources principales où le Trésor s'alimente ont justement ce caractère. Le rendement de l'impôt sur les bénéfices et les revenus se modèle sur l'activité du pays. De même la taxe sur le chiffre d'affaires, qui est depuis plusieurs mois en déclin continu. On doit s'attendre à des moins-values de l'impôt cédulaire et de l'impôt général parce que les revenus et les bénéfices réalisés en 1930 et en 1931 auront été moins importants que les années précédentes.

C'est même de là que viennent des conséquences trop peu aperçues. Il est naturel que ceux qui ont plus gagné paient davantage. Alors non seulement les plus riches sont taxés plus gravement selon leur richesse, mais, à chaque palier, le contribuable se désintéresse de ceux qui sont au palier supérieur et ne trouve pas que ceux-là paient trop. Le rêve serait même qu'il y eût assez de milliardaires et de multimillionnaires pour assoir le poids de l'impôt sur leurs robustes épaules.

L'inconvénient c'est que les grandes richesses ne sont pas immuables et que les gros revenus ne sont pas toujours réguliers. Ainsi, cette année, quelques banquiers vont manquer à l'appel. Ils ne figureront plus, ou ils figureront pour des chiffres bien moins considérables que les autres années, au rôle des contributions directes. Et si, un jour, toutes les personnes qui jouissent de revenus opulents venaient à disparaître, il faudrait augmenter le taux de ceux qui, étant moins favorisés de la fortune, étaient un peu plus ménagés par le fisc.

C'est un des aspects du déficit, dont le spectre n'enlève ni le sommeil ni l'appétit à personne, mais dont les effets finiront par se faire sentir sur tout le monde s'il devenait une maladie chronique, selon l'image que suggère, dans ses avertissements, le rapporteur du budget au Sénat. Jacques BAINVILLE

M. Chiappe veille à la sécurité de Paris

Sa dernière réforme consiste à permettre à tous les Parisiens de se relier par téléphone direct avec des postes de police

Un réseau d'avertisseurs publics de police va, on le sait, être établi à Paris. Le système est à l'essai dans le XV^e arrondissement. Six cents bornes vont être installées dans les autres arrondissements. Sur le rapport de M. Emile Massard, le conseil municipal vient de décider de compléter ce réseau public par un réseau d'appels privés, à l'exemple de ce qui existe dans la plupart des grandes villes étrangères. M. Chiappe, qui a préconisé la réforme, a fait valoir que l'installation d'avertisseurs privés était susceptible d'améliorer le « Danton-Police » et de renforcer la sécurité générale.

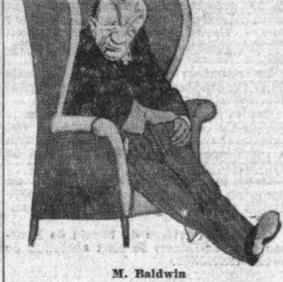
La mesure sera particulièrement appréciée par les banquiers, les bijoutiers, les hôteliers, les industriels, tous ceux qui ont un intérêt particulier à pouvoir, le cas échéant, faire promptement appel à l'intervention de la police. L'abonnement prévu est de 1.750 francs pour le poste principal et de 350 francs par poste secondaire qu'on peut, le cas échéant, installer à chaque étage d'un immeuble. Les agents de la préfecture de police répondront aux appels privés dans les mêmes conditions qu'aux appels publics et qu'au « Danton-Police ». L'appareil aura l'avantage sur le « Danton-Police » d'être relié directement avec le poste de l'arrondissement, ce qui évitera tout retard dans la venue des agents, qui auront à cet effet, dans chaque poste, une automobile à leur disposition.

Une escroquerie de 1.700.000 fr.



Après avoir retracé la façon dont le projet fut communiqué aux puissances, M. Henderson fit la remarque suivante : « La méthode adoptée et le moment choisi par les gouvernements autrichien et allemand pour faire cette communication aux autres gouvernements ont été très remarquables. Je ne bornerai à dire que la méthode était de nature à éveiller des soupçons et à annuler les avantages des franchises commerciales que nous avons obtenus maintes et maintes fois à Genève et ailleurs des divers gouvernements. »

LE PACTE D'ALLIANCE BEAVERBROOK - BALDWIN



Les trois principaux personnages impliqués dans l'affaire d'escroquerie à l'assurance-décès de Marseille : Catherine et Philomène Schmidt, et leur avocat-conseil Georges Sarret. On sait qu'en produisant un certificat de décès faussement établi au nom de Catherine, le trio de malfaiteurs avait réussi à se faire remettre 1.700.000 francs par quatre compagnies d'assurances.

LA REINE DES BELGES EST PARTIE POUR TURIN

Bruxelles, 30 mars (dép. Petit Parisien.) La reine des Belges est partie aujourd'hui pour Turin en vue de passer trois jours auprès de la princesse Marie-José et du prince de Piémont, à la veille d'un voyage que le jeune couple doit aller faire en Tripolitaine.

A la 4e page : LES LETTRES

L'ACCORD ECONOMIQUE AUSTRO-ALLEMAND M. HENDERSON PRECISE AUX COMMUNES L'ATTITUDE DE LA GRANDE-BRETAGNE

En termes modérés, le secrétaire d'Etat au Foreign Office a montré ce que le geste de Vienne et de Berlin avait eu de regrettable et a confirmé la nécessité du renvoi de l'affaire devant le conseil de la S. D. N., tout en réservant l'appréciation de son gouvernement au point de vue juridique

L'émotion produite en Europe par l'annonce subite d'un projet d'union douanière entre l'Allemagne et l'Autriche persiste. L'opinion publique, dans tous les pays touchés par ce projet, s'est manifestée d'une façon très claire et qui ne saurait laisser aucun doute, ni à Vienne, ni à Berlin, sur la forte résistance que l'entrepris austro-allemand rencontrera. Des démarches diplomatiques ont également eu lieu. MM. Briand et Henderson ont décidé de porter l'affaire devant le conseil de la S. D. N.

Notre ministre des Affaires étrangères, l'autre jour, au Sénat, dans un discours très appuyé et qui a fait grande impression à l'étranger, a souligné tout ce que l'initiative germanique recèle d'incompatibilité aussi bien avec les conventions existantes qu'avec l'esprit de confiance actuellement en usage entre nations.

LES DECLARATIONS DE M. HENDERSON

Londres, 30 mars (dép. Petit Parisien) M. Arthur Henderson a fait ce soir aux Communes une longue déclaration concernant l'attitude du gouvernement vis-à-vis du projet d'union douanière de l'Allemagne et de l'Autriche ont pris l'initiative. Après avoir retracé la façon dont le projet fut communiqué aux puissances, M. Henderson fit la remarque suivante : « La méthode adoptée et le moment choisi par les gouvernements autrichien et allemand pour faire cette communication aux autres gouvernements ont été très remarquables. Je ne bornerai à dire que la méthode était de nature à éveiller des soupçons et à annuler les avantages des franchises commerciales que nous avons obtenus maintes et maintes fois à Genève et ailleurs des divers gouvernements. »

Première démarche à Berlin et à Vienne

M. Henderson rappelle alors qu'il observa tout d'abord, à l'égard de cette affaire, une attitude de réserve ; qu'il n'était fait pour calmer les appréhensions existantes, la tâche de ceux qui se préoccupent de voir la conférence du désarmement se réunir dans les conditions les plus favorables serait gravement compromise.

La position du gouvernement du Reich

M. Henderson rappelle alors ce que furent les réponses autrichienne et allemande reçues le 26 mars et observe que la réponse autrichienne était moins ambiguë que celle de l'Allemagne, laquelle pouvait être interprétée comme signifiant que le Reich ne se posait pas à un examen juridique de la question et qu'en même temps il poursuivait ses négociations avec l'Autriche.

Le ministre résume

Résumant alors sa déclaration, M. Henderson a souligné les quatre points qui lui paraissent présenter le plus d'intérêt pour l'Assemblée : — En premier lieu, a-t-il déclaré, une divergence de vues s'est manifestée sur le point de savoir si le conseil de la S. D. N. ou tel autre organisme subsidiaire est le mieux qualifié pour connaître des divers aspects légaux que présente l'accord projeté. — J'ai, a-t-il ajouté, les meilleures raisons pour dire que, d'après le caractère et les résumés de la S. D. N., c'est le conseil sous les auspices duquel le protocole de 1922 a été négocié. — J'ai donc rédigé ma proposition dans ce sens. Comme je l'ai déjà dit, l'Autriche sera probablement représentée ad hoc. — La seconde question qui intéresse l'Assemblée est de savoir quelle opinion professe le gouvernement de Sa Majesté sur les diverses questions soulevées. Ces questions ont été référées au conseil juriste de la Couronne et le gouvernement ne saurait préjuger leur opinion. Je dois répéter toutefois que, comme j'en ai déjà informé les gouvernements allemand et autrichien, l'attitude du gouvernement de Sa Majesté sur ce point est une attitude de complète réserve. — Enfin, en troisième lieu, la question du rapport de l'union douanière envisagée avec la clause de la nation la plus favorisée de l'Autriche et l'Allemagne. En ce qui concerne cette dernière nation, aucun doute n'est permis. L'article 4 du paragraphe 2 du traité de commerce anglo-allemand de 1924 exclut spécifiquement des dispositions dudit traité tout avantage spécial accordé à tout pays relié ou devant être relié à l'Allemagne par un union douanière. — Pareille clause cependant ne figure pas dans le traité franco-allemand ni, non plus, dans le traité commercial anglo-autrichien de 1924. — Il y a enfin, la question de savoir comment le commerce britannique pourrait être affecté par une union douanière telle que celle qui est envisagée. — A l'heure actuelle, — et avec les rares informations disponibles — je ne puis répondre à toutes ces questions ne



LES ARTISANS DE L'ACCORD AUSTRO-ALLEMAND. — De gauche à droite : le docteur Frank, ambassadeur d'Autriche à Berlin ; le comte Lerchenfeld, ambassadeur allemand à Vienne ; le docteur Fruender, secrétaire général de la chancellerie allemande ; le docteur Curtius ; le vice-chancelier Schöber, et M. Peter, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères à Vienne

Son collègue britannique, M. Henderson, prenant hier la parole aux Communes, a précisé le point de vue de la Grande-Bretagne. Les déclarations du secrétaire d'Etat au Foreign Office, bien que modérées dans la forme, concordent cependant, pour le fond, avec les critiques sévères exprimées par M. Briand.

M. Henderson estime, lui aussi, que le geste austro-allemand est « de nature à éveiller les soupçons et à annuler les avantages des franchises commerciales » qui sont aujourd'hui devenus la règle dans les rapports internationaux.

Un retour offensif de l'hiver en Italie

Rome, 30 mars (dép. Havas.) Après plusieurs jours de beau temps, la neige s'est remise à tomber dans les Pouilles, et notamment dans la région de Bari et de Taranto.

M. SCHÖBER TENTE DE JUSTIFIER L'ACCORD

Devant le corps diplomatique et la presse, il a présenté un plaidoyer de la méthode employée conjointement avec le Reich. Il a amorcé, d'ailleurs, des négociations, en premier lieu avec la Hongrie, en vue d'une mitteleuropa économique (Voir à la troisième page.)

LE RING ET SES COULISSES GLOIRE ET MISERES DES BOXEURS

LE PUNCHING-BALL

J'ai vu Chatillon, hier soir, recevoir une « trempe » formidable. Chatillon a tenu jusqu'à la limite, malgré la correction en avalanche. Il est parti acclamé par le public, un ail complètement fermé, les pommettes martelées, la joue gauche tuméfiée, glorieux de ses blessures autant que d'une victoire... Que sont les lendemains de ces durs combats ? Que devient le boxeur aimé ? J'ai voulu revoir Chatillon aujourd'hui. Son camarade d'entraînement, Young Bertrand d'accompagnement, je suis allé prendre Young Bertrand à la salle tout à l'heure et nous causons, tout en marchant. — Vous savez, me fait-il. Un peu piqué, Chatillon. — Comment ça ? — Il est populaire parce que le public aime les encaisseurs. Mais c'est mauvais d'en ramasser autant que lui. Sans compter qu'il a déjà vingt-cinq ans. — Je pense à Badou, qui est peut-être le boxeur ayant collectionné à son record le plus de punitions terribles et qu'un asile dut recueillir ; Badou qui, lorsqu'il n'est pas en période de traitement, vend maintenant des cartes postales dans les rues de Lausanne. Young Bertrand continue : — Savez-vous la proportion des boxeurs intacts après dix ou douze

années de combat ? Dix pour cent au maximum. — Rousis et de Pontieuh m'avaient déjà dit ça, mais je n'avais pas voulu les croire. Je précise : — Qu'appelez-vous intact ? — De cerveau sain, de vue normale, de cœur solide... Ah ! monsieur, les piqués qu'il y a parmi nous ! Tenez, l'autre jour, à la salle, un type fait passer sa carte à Laurent, le manager. Elle portait comme inscription : « Champion de l'Afrique du Nord, du Calvados et de Brive-la-Gaillarde... » — C'est une enseigne d'hôtel ça : « A la Providence et à François Coppée réunis ! » — Exactement. Vous parlez si l'on s'est marré... Et cet exalté venu d'on ne sait où pour se mesurer avec les plus grands champions et devant qui l'un de nous se fit passer pour Carpentier. — Tu veux boxer Carpentier ? — Parbleu ! — Et à la seconde reprise, le pseudo-Carpentier fit semblant de rester au tapis pour le compte... Le pauvre bougre est parti s'imaginant qu'il était champion du monde... Je vous le dis, monsieur, on n'a pas idée des gens qui grouillent autour de nous : les tapés, les resquilleurs, les mordu et les tapets donc ! Le lendemain d'un combat victorieux nous recevons plus de lettres de

Le bandit Le Gall condamné à 7 ans de réclusion

Agé de vingt-cinq ans, Marcel-Maurice Le Gall, qui se dit chauffeur, comparait devant le jury, accusé de deux agressions à main armée. Il a été condamné à sept ans de réclusion. En octobre, il se présenta chez une dame âgée, Mme Bertrand, 25, rue Arthur-Rozier, et tenta de l'étrangler, mais il dut fuir devant la poursuite des voisins alertés. Sur un verdict sévère, le président Devise prononce la peine de sept années de réclusion contre Le Gall et celle de cinq années de réclusion contre Lerat. Labrunie s'en tire avec deux années d'emprisonnement et cinq années d'interdiction de séjour.

POUR ET CONTRE

Le nom d'Edouard Herriot était lié, semble-t-il, à celui de la ville de Lyon, de façon presque géographique. On ne pouvait pas traverser Lyon sans penser à son maire. On ne pouvait pas songer à Edouard Herriot sans penser aussitôt à Lyon. Mais la politique — que je ne veux pas connaître, que je ne comprends pas — vient d'obliger Edouard Herriot, maire de Lyon, à démissionner.

Je crois bien que la nouvelle de cette démission aura causé une grosse surprise, non seulement en France, mais aussi dans tous les milieux cultivés d'Europe et du Nouveau-Monde.

Dans le monde entier, en effet, on savait qu'Edouard Herriot était maire de Lyon.

Tout de même, Edouard Herriot doit avoir le cœur serré aujourd'hui. Une vie, ça compte. Et l'on ne sait pas ce qui peut compter plus qu'une vie pour un homme. Or, sa vie, Edouard Herriot l'a donnée à la ville de Lyon. Il a été ministre ; il a été président du Conseil et président de la Chambre ; il était chef de parti, conférencier, voyageur. Mais il n'a pas vécu un jour sans donner à Lyon le meilleur de ses pensées, de ses efforts, de son labeur. Il aura passé une partie de son existence dans le train, dans le train de Lyon, naturellement, pour aller à Lyon, pour venir de Lyon ! Toute sa vie, il se sera battu pour Lyon ; il aura travaillé, lutté, dépensé physiquement et moralement pour Lyon.

Certes, il fut bien populaire dans sa ville. Tout le monde disait à Lyon : « Notre maire... » « Notre maire a fait ceci, notre maire a dit cela. » Et l'on pouvait demander à n'importe qui, dans Lyon, des nouvelles de « M. le maire ». Tout le monde était renseigné de façon précise : « Notre maire, il a déjeuné chez X... Il part ce soir pour Paris... Il rentre demain soir... Il va présider une cérémonie dimanche à Châlons (ou à Aurillac). »

Pour tous ses administrés, Edouard Herriot était un intime, un maire intime. La politique a fini par compromettre cette intimité municipale et lyonnaise. La politique a fini par décourager, momentanément sans doute, le maire de Lyon.

C'est une raison de plus pour que je n'aime pas la politique, pour que je ne comprenne rien à la politique. C'est une raison de plus pour que je reste convaincu que la politique est un jeu cruel, décevant et ingrat. — Maurice PRAX.



— Vu Charlot... — Allé aux Six Jours... — Fait ses sacs au Concours Hippique... — Vêtement des vaincus de France, qui se mérita...

